

INS 27 2015.RRGR.127

Déclarations de planification

Version 4

Le 15 mars 2016 / 11 heures / CDA

- | | | |
|---------------------|----|--|
| CFor (Schmidhauser) | 1. | Les médias numériques occupent une place importante dans l'enseignement. Le canton apporte un soutien organisationnel et financier aux communes pour faire face à la charge supplémentaire que leur développement représente. |
| PLR, Flück | 2. | Les médias numériques occupent une place importante dans l'enseignement. Le canton apporte un soutien organisationnel aux communes <i>et envisage un soutien financier</i> pour faire face à la charge supplémentaire que leur développement représente. |
| CFor (Schmidhauser) | 3. | L'hétérogénéité grandissante constitue un défi de taille dans le domaine de la formation. Pour qu'il soit de bonne qualité, l'enseignement doit être adapté à chaque élève. A l'avenir, les moyens d'enseignement numériques devraient occuper une place de choix à cet égard. |
| PS, Näf | 4. | La Haute école pédagogique germanophone et les maisons d'édition intensifieront leurs efforts pour évaluer et produire des médias numériques adaptés aux élèves en fonction de leur profil. |
| CFor (Schmidhauser) | 5. | En étroite collaboration avec les communes qui ont déjà réalisé de bonnes expériences avec le développement de la petite enfance, le canton de Berne lance un nouveau projet qui permettra aux enfants d'autres communes de réussir leur entrée à l'école. |
| CFor (Schmidhauser) | 6. | L'égalité des chances signifie également répondre aussi bien aux besoins individuels des élèves particulièrement forts qu'à ceux des élèves particulièrement faibles. Le canton déploie les moyens nécessaires pour cela. |
| Leuenberger, PBD | 7. | Il faut répondre aussi bien aux besoins individuels des élèves particulièrement forts qu'à ceux des élèves particulièrement faibles. |
| PS, Näf | 8. | Le canton promeut la prise en charge des enfants dans les structures de jour durant les vacances afin de répondre aux besoins des familles. |



UDF, Beutler	9.	Le canton n'imposera pas de normes contraignantes destinées à imprégner de la perspective de genre les contenus des cours, l'enseignement, l'évolution de l'école, la formation et le perfectionnement des enseignants et enseignantes.
CFor (Schmidhauser)	10.	En collaboration avec les communes, le canton encourage des projets d'école à journée continue.
CFor (Schmidhauser)	11.	En favorisant une bonne formation (au sens de la Constitution cantonale), la Stratégie de la formation exerce aussi des bienfaits à long terme sur la durabilité dans le domaine de l'environnement.
CFor (Schmidhauser)	12.	Les compétences disciplinaires de base requises pour les études dans la première langue et en mathématiques doivent être garanties. Elles ne sauraient être compensées par de bons résultats dans d'autres domaines ou disciplines.
CFor (Schmidhauser)	13.	Le canton veille à ce que les organes compétents au niveau national reconsidèrent les possibilités de compensation dans la première langue et en mathématiques à l'examen de maturité.
CFor (Schmidhauser)	14.	Le canton veille à ce que des règles claires délimitent l'influence des tiers qui versent des fonds à des institutions de formation, en particulier pour la recherche.
PLR, Vogt	15.	Le canton veille à ce que le versement de fonds de tiers à des institutions de formation, en particulier pour la recherche, soit soumis à des règles claires.
Geissbühler, UDC	16.	La prochaine stratégie de la formation exposera impérativement de manière transparente les mesures actuelles et celles prévues dans les différents domaines de formation ainsi que leurs conséquences financières.
PLR, Vogt	17.	Pour les transitions entre les degrés, l'évaluation des exigences de l'enseignement tiendra particulièrement compte des besoins du degré de destination.
PLR, Vogt	18.	Le canton tiendra compte de l'état de ses finances pour hiérarchiser les orientations stratégiques et examinera où réaliser des gains de synergie.